

Rapport d'activités

2023

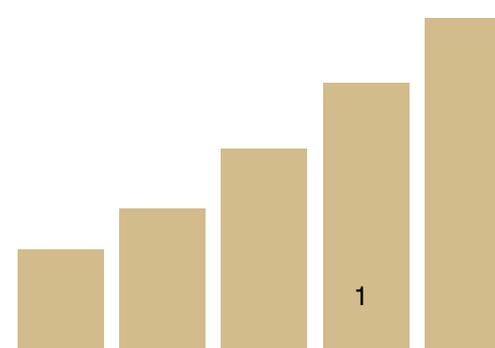
APW  asbl

Association des Provinces wallonnes



Table des matières

| | |
|---|--------------|
| À propos de l'APW | p. 2 |
| Notre équipe | p. 3 |
| Nos groupes de travail thématiques | p. 5 |
| Nos organisations et coordinations | p. 10 |
| Notre mémorandum | p. 12 |
| Nos avis | p. 14 |
| Nos mandats | p. 16 |
| Nos instances | p. 17 |
| Nos coordonnées | p. 21 |



À propos de l'APW

Créée en 1991, l'asbl « Association des Provinces wallonnes » a pour but d'assurer, aux cinq Provinces wallonnes (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur), tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie, notamment par :

- l'étude de questions générales, examen de problèmes soumis par ses membres et recherche de documentation (notamment en matière juridique) ;
- l'organisation de journées/matinées d'étude thématiques ;
- la remise d'avis aux Gouvernements wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des thèmes d'intérêt provincial ;
- la représentation des Provinces wallonnes au sein d'organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral ;
- la mise en place de moyens de communication destinés à mieux faire connaître les Provinces et leurs actions (www.apw.be, Cinq à la Une) ;
- l'organisation de groupes de travail interprovinciaux en vue d'échanger sur les bonnes pratiques et de coordonner d'éventuelles prises de positions communes.



CINQ À LA UNE



Notre équipe



TANGUY STUCKENS
PRÉSIDENT

Originaire de Waterloo, Tanguy Stuckens est un homme de dialogue qui prône la confrontation des idées, le travail collectif. Sa formation en sciences politiques et relations internationales l'a mené au Parlement européen et à la Commission européenne. Il a été élu puis désigné Député provincial en 2012 avant de devenir Président du Collège en 2020 et Président de l'APW en 2023.



ANNICK BEKAVAC
DIRECTRICE

Ses dossiers à l'APW :

Affaires générales, Communication, Culture, Elections, Santé, Social, Tourisme



MARGAUX DELCOURT
JURISTE

Ses dossiers à l'APW :

Affaires juridiques, Ressources humaines, Cours d'eau, Culture, Elections, SAC, Environnement



BRUNO DE VIRON

CONSEILLER

Ses dossiers à l'APW :

Formation, Ressources humaines



QUENTIN DELHAYE

CONSEILLER

Ses dossiers à l'APW :

International, Finances et fiscalité, Agriculture, Cultes, Environnement



MÉLANIE BOUFFIOUX

ASSISTANTE DE DIRECTION

Ses dossiers à l'APW :

Secrétariat, Egalité des chances, Place aux enfants, Municipalia, Formation

Nos groupes de travail thématiques

GT

L'APW organise régulièrement des groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales. Ceux-ci, réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens, permettent également l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre Provinces, notamment :

- CEPLI,
- Communication,
- Culture,
- Égalité des chances,
- Finances et fiscalité,
- Formation,
- Ressources humaines,
- Santé et social...

Focus

CEPLI

La CEPLI représente le plus grand réseau européen constitué entre les associations nationales de Provinces et leurs équivalents d'Etats membres de l'Union européenne.

Le rôle de cette Confédération est de promouvoir les intérêts des collectivités intermédiaires au niveau européen et de les représenter auprès de toutes les institutions européennes ainsi que de faciliter la coopération entre les autorités locales intermédiaires, favoriser les projets européens communs et établir un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre les collectivités locales européennes.



En 2023, la CEPLI a déposé une candidature à l'appel des propositions « Target Analyses » du Programme de Coopération 2030 de ESPON. La candidature déposée selon le titre de “ResiLIAnce - Improving Local Intermediate Authorities' crises preparedness and territorial Resilience” a été retenue et l'étude sera lancée dans les prochaines semaines.

La CEPLI a organisé sa conférence politique annuelle le 7 mars 2023 sur le thème : « Résilience et récupération : une approche multiniveaux de la gestion des risques ».

La thématique de la conférence a permis de consolider les travaux de la Confédération sur le nouveau paradigme de la résilience territoriale et la nécessité d'une gestion locale et intégrée de prévention des crises, basée sur des politiques publiques et plans locaux d'actions qui impliqueront toutes les parties prenantes et les citoyens.

La conférence politique de la CEPLI s'est terminée par l'approbation de la "Déclaration politique d'Ourense", par laquelle les autorités provinciales de l'UE demandent aux institutions européennes, notamment, une reconnaissance des Pouvoirs locaux intermédiaires en tant qu'acteurs majeurs pour faire face aux catastrophes naturelles et pour renforcer la résilience en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, Le 11 octobre 2023, la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires organisait, dans le cadre de la Semaine européenne des Régions et des Villes du Comité des Régions, un atelier dédié aux actions de l'échelon intermédiaire en faveur de l'innovation sociale.

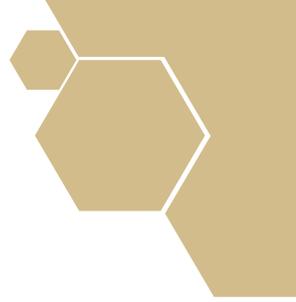
Ressources humaines

Comme chaque année, le groupe de travail « ressources humaines » de l'APW a évoqué de multiples questions liées à l'organisation du travail des agents provinciaux. Les thématiques évoquées ont porté sur les préoccupations du bien-être au travail, comme l'organisation de la semaine de 4 jours, les aménagements de fin de carrière ou l'octroi de chèques-repas.

Il a également été question de l'accueil des stagiaires ou du cumul d'activités de service et d'activités complémentaires.

Le GT RH a suivi les travaux du Comité C portant sur la réforme des principes généraux de la fonction publique locale et provinciale. Cette réforme, qui doit aboutir en 2024, devra inscrire, dans un décret, les mesures indispensables à mettre en œuvre en matière de gestion des ressources humaines : règles de recrutement, définition d'un cadre, organigramme, plans de formation et organisation des évaluations.

Dans un deuxième temps, une circulaire s'efforcera de rassembler, en un seul texte, les dispositions essentielles applicables au personnel. Ce travail doit permettre de centraliser de nombreux éléments qui sont aujourd'hui trop dispersés et peu lisibles.



Les Députés provinciaux de la formation se sont réunis en mars et en décembre 2023 pour évoquer les défis rencontrés par les différentes filières des écoles provinciales de formation.

Ecoles du feu

L'APW et les écoles du feu sont engagées dans des groupes de travail organisés par le KCCE (centre fédéral de connaissance pour la sécurité civile) afin de redéfinir les règles en matière de subventionnement, d'organisation du certificat d'aptitude fédéral - permettant l'entrée dans la carrière de pompier - et le trajet de formation des hommes du feu.

En fin d'année 2023, à l'initiative de la Ministre de l'Intérieur, une nouvelle organisation du SPF Intérieur a été mise en place et s'articule autour d'un comité stratégique (SPF - Cabinet - organe national pour les zones de secours) et le nouvel organe national pompiers.

Les écoles du feu ne sont pas représentées dans cette nouvelle organisation et l'APW a interpellé la Ministre de l'Intérieur pour la sensibiliser à la nécessité d'impliquer les écoles dans le processus décisionnel et de concertation fédéral pour ce qui concerne la définition et l'organisation des formations.

Ecoles d'Aide médicale urgente

Dans le domaine de la formation aux secouristes-ambulanciers, l'année 2023 devait connaître la réforme en profondeur des règles de formations par la modernisation de l'arrêté royal de 1998.

Le Gouvernement flamand ayant laissé entendre sa volonté d'organiser ces formations de manière autonome, les discussions relatives à la réforme de l'arrêté royal de 1998 ont évolué vers un projet beaucoup moins ambitieux.

L'APW a interpellé les Gouvernements fédéral, wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'anticiper les évolutions possibles pour la formation des secouristes-ambulanciers en Wallonie.

Ecoles de Police

En ce qui concerne les écoles de police, les préoccupations ont porté sur le nouveau système de recrutement des agents dans les zones locales, qui a occasionné une baisse significative du nombre d'aspirants à former et créé davantage d'incertitudes au niveau du planning d'organisation des sessions de formation.

Par ailleurs, les Provinces se sont engagées dans un nouveau projet pilote d'enseignement policier proposé par la Ministre de l'Intérieur. L'objectif étant de vérifier la faisabilité d'une collaboration entre écoles de police et l'enseignement supérieur au sein d'un même cursus de formation. Ces échanges entre milieux de l'enseignement et de la formation professionnelle doivent permettre une plus large valorisation des diplômes.



Instituts de formation / écoles d'administration

En 2023, les écoles d'administrations/IPF ont participé au « Carrefour des compétences 4.0 » organisé par le Conseil régional de la Formation : deux jours d'exposés et de débats pour réfléchir aux évolutions de la formation pour le personnel des pouvoirs locaux.

A cette occasion, les nouvelles conventions entre Provinces et la Wallonie ont été signées et doivent permettre de mieux organiser les collaborations entre partenaires.

Elections locales

Ce GT réunit les Provinces et la cellule Elections du SPW. Il s'est réuni les 11/4, le 12/7, le 4/08, le 20/9 et le 7/12.

Il vise l'organisation des élections provinciales et communales du 13 octobre.

Les sujets évoqués concernaient principalement les thématiques suivantes : les formulaires électroniques, le montant des jetons de présence et des frais de déplacement ainsi que l'utilisation du logiciel d'aide au dépouillement, PATSY.

Culture

La Plateforme Culture, qui regroupe les Provinces, le service général d'inspection de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le cabinet de la Ministre Bénédicte Linard, s'est réunie à deux reprises le 10/3 et le 31/5. Il a largement été question des décrets en cours, à savoir, le décret diffusion, la lecture publique et les centres culturels.

Une réunion s'est tenue le 15 mai entre le Président de l'APW, sa Directrice et la Ministre de la Culture afin de discuter sur l'évaluation du décret des centres culturels du 21 novembre 2013. D'autres réunions plus spécifiques sur ce dossier ont eu lieu au travers de la chambre de concertation territoriale concernant la révision de l'arrêté portant exécution du décret relatif aux centres culturels dans le but de permettre une reconnaissance des aides en nature et des aides indirectes et leur valorisation.



Santé

Notre Association a suivi les travaux organisés par l'AViQ relatif au dispositif Proxisanté dont l'objectif est l'organisation de la première ligne d'aide et de soins en Wallonie par bassins de vie et ce, dans le cadre du Plan de relance qui préconise un système de soins intégré, centré sur les soins primaires.

Le 10 janvier, une réunion de travail s'est tenue avec la Ministre, Christie Morréale afin de faire le point sur le dispositif et les réformes en cours dont la Santé mentale, la promotion/prévention santé et les demandes d'agrément y afférents ainsi que le bien vieillir.

En sus, le GT réuni le 13/11 a également évoqué la situation des Sami provinciaux suite au décret relatif à la qualité de l'air intérieur.

Egalité des chances

En 2023, le protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne, l'Association des Provinces wallonnes et les Provinces relatif à la politique locale pour l'égalité des femmes et des hommes s'est poursuivi.

Ainsi, le Comité de gestion s'est réuni le 24 avril en vue d'analyser les rapports d'activités et pièces justificatives 2022, qui ont tous été acceptés.



Nos organisations & coordinations

PAE

L'opération Place aux enfants s'est tenue le 21 octobre 2023 avec pour thème "Les acteurs invisibles de notre société".

Cette thématique avait pour objectif de faire la lumière sur les métiers de l'ombre et de montrer l'autre facette de certains métiers.

En effet, qui n'a jamais eu envie de se glisser dans les coulisses d'un spectacle ? Qui ne s'est jamais intéressé aux horaires de son boulanger ? Qui sait exactement ce qui se cache derrière le métier de fleuriste ?...

C'est ainsi que Place aux enfants a permis aux 8-12 ans de s'approprier les espaces de travail et de culture, de participer concrètement à certaines activités professionnelles puisque, ce jour-là, les lieux qui leur sont habituellement inaccessibles leur sont ouverts pour les emmener à la découverte de l'envers du décor qu'est l'univers quotidien des adultes.

Mais les objectifs de Place aux enfants sont multiples et ne s'arrêtent pas à la découverte des métiers : l'opération permet aussi de sensibiliser les enfants aux rouages de la vie en société et de transmettre des valeurs telles que le vivre-ensemble, l'échange, le partage, la solidarité, l'autonomie, la recherche du bien commun et la démocratie.

C'est ainsi que, en mettant en avant les acteurs invisibles de notre société, nous avons pu sensibiliser les enfants aux inégalités sociales, par exemple.

Plus d'information sur le site Internet de l'opération : www.placeauxenfants.be



Volontariat

Depuis 15 ans, les Provinces wallonnes et la COCOF proposent une formule de soutien au milieu associatif en leur accordant une assurance gratuite en responsabilité civile et accidents corporels pour le personnel volontaires actif au sein de petites associations (maximum 200 journées).

En novembre 2023, l'APW a renouvelé le marché relatif à l'assurance volontariat via la publication du cahier spécial des charges y afférent sur la plateforme e-Procurement.

Les sociétés AG Insurance, Belfius et Ethias ont été sollicitées pour faire offre avant le mercredi 6 décembre.

Si des questions/réponses ont été échangées sur le forum avec AG Insurance et Ethias, seule Ethias a soumissionné.

C'est ainsi que, le 11 décembre, le jury s'est réuni et a marqué son accord sur l'attribution du marché volontariat à la société Ethias pour une durée de 5 ans.

Municipalia

Ce salon s'est tenu les 20 et 21 avril 2023 au WEX de Marche-en-Famenne.

C'est sur un stand identique à l'an dernier que les Provinces et l'APW se sont réunies sous le slogan « Ma Province, mon capital proximité ».

Elles ont répondu présentes pour échanger avec d'autres mandataires locaux, venus à leur rencontre, notamment lors d'un drink organisé le jeudi midi.

Notre mémorandum

« Les PROvinces engagées pour leurs territoires »

A un an des élections provinciales, les Provinces wallonnes ont officiellement présenté leur Memorandum. Il est un appel au dialogue pour que les différents niveaux de pouvoir mènent enfin ensemble « une réflexion globale sur le juste territoire ».

C'est une évidence, mais il est toujours bon de le rappeler : les Provinces sont des instances démocratiques, autonomes et contrôlées. Elles ont donc toute leur légitimité pour rester le pouvoir intermédiaire de proximité, par excellence.

« Au-delà de leurs spécificités, les Provinces partagent un socle de valeurs premières, insiste le Memorandum : une proximité avec le citoyen, l'expertise de leur territoire, le sens du partenariat avec les communes et des engagements forts dans l'enseignement, la culture, la santé, l'accompagnement social, la mobilité, l'éco-développement et la protection du citoyen ».

Pour mener à bien ces missions « non marchandes », elles doivent pouvoir s'appuyer sur des perspectives budgétaires claires. Les Provinces ont consacré un demi-milliard en cinq ans pour financer les zones de secours. Un acte de solidarité qui a nécessité des sacrifices et affiche ses limites. L'Association des Provinces Wallonne lance donc un signal d'alarme : des moyens nouveaux doivent être dégagés pour assurer la continuité et la qualité du service public, préserver le personnel provincial et garantir un financement pérenne des zones de secours.

A moyens constants, en effet, les Provinces, « ne seront pas en mesure d'augmenter leur intervention financière en faveur de ces zones ». Revoir les règles de financement de ces zones (actuellement le Fédéral assume moins de 20 % du budget), garantir une représentativité des Provinces en leur sein pour participer aux orientations stratégiques : autant de revendications provinciales très concrètes adressées tant à la Wallonie qu'au Fédéral.

Les Provinces ont fait le job !

Mais les Provinces sont par nature solidaires des Communes. La supracommunalité revient en tête de chapitre de leur Mémorandum. Il est proposé de conclure des contrats de territoire avec les Communes, singulièrement les plus petites, et de tenir rapidement des assises territoriales pour mieux définir le rôle de chaque niveau de pouvoir dans le respect de leurs prérogatives, de leur autonomie et des moyens d'action de chacun.

La présentation officielle du Mémorandum a fait apparaître un constat rassurant : au travers des crises du Covid et des inondations, les Provinces ont, de l'avis général, parfaitement fait le job. Grâce à l'expertise de leurs agents. PRO !



Colloque de présentation le 13 octobre 2023 à l'UCM (Wierde)

L'APW a organisé le colloque de présentation de son mémorandum 2024 « Les Provinces engagées pour leurs territoires ».

Alors que l'année 2024 constituera un tournant important pour la vie politique belge avec l'organisation de plusieurs scrutins, l'Association des Provinces wallonnes souhaite s'imposer comme une force de propositions et participer activement aux enjeux importants qui attendent nos territoires.

Ce Mémorandum est ainsi le fruit de réflexions sur le rôle de l'Institution provinciale au sein d'un paysage institutionnel wallon appelé à être redessiné et porte les principales revendications des Provinces wallonnes pour les années à venir.

Il s'agira du document qui permettra à notre Association de poser le dialogue avec les partenaires régionaux, communautaires, fédéraux et communaux pour définir, ensemble, le rôle et l'implication de chacun pour un projet mobilisateur au service du citoyen.

Lors du colloque de présentation de celui-ci, des Ministres (dont le Ministre des Pouvoirs locaux) ainsi qu'une variété d'intervenants issus des Provinces, des Communes ou encore du monde académique ont échangé sous forme de trois tables rondes dédiées aux sujets suivants : zones de secours, supracommunalité et juste territoire.

L'occasion de rappeler que les Provinces mènent des projets importants répondant aux spécificités liées à leurs territoires ainsi qu'aux besoins essentiels de leur population.



Nos avis

En vertu du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, l'avis de l'APW doit être sollicité pour tous les avant-projets de décrets, d'arrêtés ou de circulaires du Gouvernement wallon susceptibles d'influencer les finances ou la gestion des Provinces.

L'APW dispose d'un délai de 35 jours pour se positionner sur le texte qui lui est soumis à dater de la réception du dossier de demande d'avis complet.

En 2023, l'APW a remis des avis portant sur les documents suivants :

- avant-projet de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2024 ;
- avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon rectificatif formant la partie réglementaire du Code wallon du Patrimoine ;
- avant-projet de décret relatif à la fusion des communes de Bastogne et de Bertogne ;
- avant-projet de décret modifiant la Nouvelle loi communale et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne la fonction publique locale ;
- avant-projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau, en ce qui concerne la réalisation de certains travaux en lien avec les cours d'eau en vue d'atténuer les conséquences des cas de force majeure ;
- avant-projet de décret portant approbation de l'Accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone concernant l'organisation des élections locales du 13 octobre 2024 sur le territoire de la région de langue allemande ;
- avant-projet de décret modifiant le CDLD afin de réduire de moitié le seuil d'accès à la répartition des sièges lors de l'élection provinciale ;
- avant-projet d'arrêté fixant les modalités de certaines opérations électorales et portant délégation de compétences au Ministre des Pouvoirs locaux en matière d'organisation des élections locales ;
- circulaire relative aux compétences et à la tutelle générale à transmission obligatoire en matière de marchés publics et de concessions de services et de travaux ;

- projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au registre institutionnel wallon et portant exécution des articles L6411-1 et L6421- 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux déclarations de mandats, de fonctions et de rémunération ;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution de l'article L1533-1 du CDLD relatif aux modalités d'adhésion, aux règles de fonctionnement et au financement du service de médiation intercommunal de la Région wallonne ;
- avant-projet de décret modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux ;
- projet de stratégie Biodiversité 360° et rapport sur les incidences environnementales ;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi de subventions à l'audit ou à l'étude dans le secteur non résidentiel, pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion d'une utilisation plus rationnelle et plus durable de l'énergie ;
- avant-projet de décret modifiant le chapitre IV du titre XI du Code wallon de l'Agriculture en vue de créer un outil de gestion centralisée des biens immobiliers agricoles publics ainsi qu'un droit de préférence sur lesdits biens au bénéfice de la Région wallonne ;
- avant-projet de décret modifiant le décret relatif à la qualité de l'air intérieur du 31 janvier 2019 et au projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les valeurs guides et d'intervention mentionnées à l'article 7 du décret sur la qualité du milieu intérieur ;
- avant-projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires en matière de mobilité durable, de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière ;
- avant-projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;
- avant-projet de décret relatif à la diffusion artistique et culturelle ;
- contrat-cadre pour la filière du livre ;
- proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'instaurer l'indexation des réductions de précompte immobilier pour les grands invalides de guerre, personnes handicapées, enfants à charge et personnes à charge ; et proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'instaurer l'automaticité des réductions, remises ou modérations de précompte immobilier.

Nos mandats

L'APW est représentée dans les organes suivants :

Par un membre de l'équipe :

- Chambre de recours régionale (L1218-1 CDLD),
- Collège de prévention (aide à la jeunesse),
- Comité C,
- Comité de gestion des pensions des administrations provinciales et locales,
- Comité d'orientation « Circular Wallonia »,
- Comité d'orientation de la Centrale régionale de Mobilité,
- Comité de suivi FEDER-FSE,
- Commission nationale pour les Droits de l'Enfant,
- Conseil économique et social de Wallonie (CESE) – Pôle ruralité,
- Ecole d'Administration Publique WB – Collège scientifique,
- Groupement d'Informations Géographiques (GIG),
- IMIO – Observateur CA,
- Observatoire des Politiques culturelles (OPC),
- Partenariat wallon pour le développement durable.

Par un externe :

- Collège wallon de l'alimentation durable (CWAD),
- Comité C,
- Commission Coordination de chantiers – Impétrant,
- Commission de Promotion de la Santé à l'école,
- Commission de Promotion et de Prévention de la Santé,
- Commission des marchés publics – Fédéral,
- Commissions de conservation des sites Natura 2000,
- Commission transversale ATL-ONE,
- Conseil régional de la Formation (CRF).

Nos instances

Bureau

Le Bureau est composé des cinq Présidents de Collèges: Tanguy Stuckens (Brabant wallon), Serge Hustache (Hainaut), Luc Gillard (Liège), Stéphan De Mul (Luxembourg) et Jean-Marc Van Espen (Namur).

Le Bureau a pour missions de se prononcer sur des questions urgentes relevant de la compétence du Conseil d'administration auquel il est tenu de faire rapport, ainsi que d'exécuter les délégations qu'il reçoit dudit Conseil.

CA

Le Conseil d'administration de l'APW s'est réuni le 7 juin et le 21 novembre 2023. Il est composé de 25 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques, à savoir :

Pour le Brabant wallon :

Tanguy Stuckens, Président du Collège
Isabelle Evrard, Députée
Fabienne Petitberghein, Conseillère
Hélène Morciaux, Conseillère
Joseph Tordoir, Conseiller

Observateurs :

Annick Noël, Directrice générale
Jean-Bernard Rouge, Directeur financier



Pour le Hainaut :

Serge Hustache, Président du Collège
Fabienne Devilers, Députée
Pascal Lafosse, Député
Eric Massin, Député
Luc Parmentier, Conseiller

Observateurs :

Sylvain Uystpruyst, Directeur général
Fabrice Brogniez, Directeur financier

Pour Liège :

Luc Gillard, Président du Collège
Katty Firquet, Députée
André Denis, Député
Julien Vandeburie, Conseiller
Rafik Raassaa, Conseiller

Observateurs :

Pierre Brooze, Directeur général
Pierrick Fastré, Directeur financier

Pour le Luxembourg :

Stéphan De Mul, Président du Collège
Coralie Bonnet, Députée
Jean-Marie Meyer, Président du Conseil
Thérèse Mahy, Conseillère
Xavier Kroëll, Conseiller

Observateurs :

Pierre-Henry Goffinet, Directeur général
Fabian Lafontaine, Directeur financier

Pour Namur :

Jean-Marc Van Espen, Président du Collège
Geneviève Lazon, Députée
Richard Fournaux, Député
Georges Balon-Perin, Conseiller
Dominique Notte, Conseiller

Observateurs :

Valéry Zuinen, Directeur général
Brigitte Lacreman, Directrice financière f.f.

AG

Une Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 31 janvier 2023 en vue, notamment, de désigner le nouveau Président de l'APW, Tanguy Stuckens.

Une Assemblée générale ordinaire s'est ensuite tenue le 7 juin 2023. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2022 et le budget 2023 de l'Association et donné décharge aux administrateurs. Outre les membres du Conseil d'administration, l'Assemblée générale de l'APW comprend les membres suivants :

Pour le Brabant wallon :

Sophie Keymolen, Députée
Marc Bastin, Député
Louison Renault, Président du Conseil
Marie-Louise Homs, Conseillère
Benjamin Goes, Conseiller
Stéphanie Bury, Conseillère

Observateur :

Gilles Mahieu, Gouverneur

Pour le Hainaut :

Fabienne Capot, Députée
Armand Boite, Président du Conseil
Philippe Dupont, Conseiller
Guillaume Farvacque, Conseiller
Valéry Gosselain, Conseiller
Laurence Meire, Conseillère
Gérard Waterlot, Conseiller

Observateur :

Tommy Leclercq, Gouverneur



Pour Liège :

Muriel Brodure-Willain, Députée
Claude Klenkenberg, Député
Jean-Claude Jadot, Président du Conseil
Virginie Defrang-Firket, Conseillère
Guy Dubois, Conseiller
Vinciane Sohet, Conseiller
Alfred Ossemann, Conseiller

Observateur :

Hervé Jamar, Gouverneur

Pour le Luxembourg :

Nathalie Heyard, Députée
Marie-Eve Hannard, Députée
Elie Deblire, Conseiller
Michel Jacquet, Conseiller
Carmen Ramlot, Conseiller
Francis Steifer, Conseiller

Observateur :

Olivier Schmitz, Gouverneur

Pour Namur :

Amaury Alexandre, Député
Philippe Bultot, Président du Conseil
Jean-Marie Cheffert, Conseiller
Luc Delire, Conseiller
Christophe Gilon, Conseiller
Valérie Lecomte, Conseillère

Observateur :

Denis Mathen, Gouverneur

Nos coordonnées



081/74 56 74



info@apw.be



www.apw.be

INSCRIVEZ-VOUS !



Ne ratez pas nos actualités :
rejoignez la liste des destinataires
de notre trimestriel "Cinq à la Une"